

Un organisme présidé par le maire d'une commune sanctionné par la CNIL

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Un organisme présidé par le maire d'une commune sanctionné par la CNIL

Archipel Habitat s'est vu infliger une amende de 30 000 euros après avoir dénoncé la baisse des APL et des loyers dans une lettre adressée à ses locataires.

C'est une première. Le 31 juillet, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a infligé une amende de 30 000 euros à Archipel Habitat, l'office HLM de la métropole de Rennes présidé par la maire (PS) de la ville, Nathalie Appéré. Le gendarme des fichiers lui reproche d'avoir adressé à ses locataires une lettre au ton trop critique à propos de la décision du gouvernement de réduire les aides personnalisées au logement (APL) et les loyers des organismes HLM.

« Après une première baisse de 5 euros par mois, le gouvernement vient d'annoncer son intention de diminuer, dès le 1er janvier 2018, de 60 euros par mois en moyenne les APL des locataires du parc social. Cette mesure est injuste car elle vise exclusivement les personnes logées dans le parc social et marque ainsi une vraie rupture d'égalité au sein de la population », écrivait Mme Appéré aux 12 500 locataires – dont ceux qui ne perçoivent pas d'APL –, le 9 octobre 2017.

Elle ajoutait : « Compensée par une diminution des loyers, cette orientation, si elle devait se mettre effectivement en œuvre, aurait des répercussions terribles sur la qualité de votre cadre de vie. » Pour Archipel Habitat, cette ponction de l'Etat se chiffre à plus de 7 millions d'euros, soit 12 % de ses loyers, donc de sa capacité à construire et rénover...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD
?**

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *L'organisme HLM de Rennes épinglé par la CNIL*